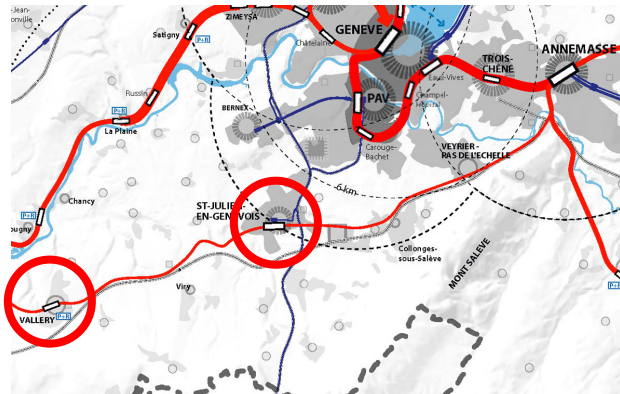
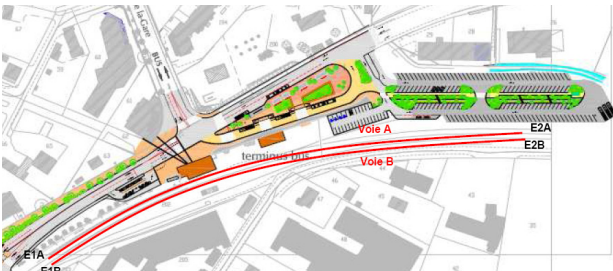
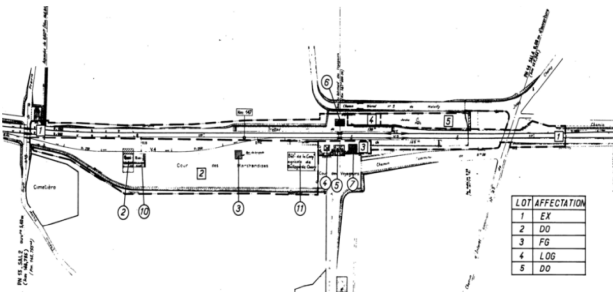




<b>Mesure</b>	14-8	<b>Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Saint Julien en Genevois et Valleiry</b>	Coût :	3.9 MCHF 3 M€	
		 <p>Schéma d'organisation TP, Echelle de l'agglomération entière, horizon 2030 - extrait (source : schéma d'agglomération 2)</p>	 <p>Gare de Saint-Julien (source : RFF 2011)</p>  <p>Gare de Valleiry (source : RFF 2011)</p>		
<b>Orientation stratégique de la mesure</b>			<b>Type ARE (1<sup>ère</sup> génération)</b>		
OS1: Tenir la multipolarité et faire fonctionner l'agglomération			TP_rail		
<b>Description de la mesure :</b>					
La mesure consiste à réaliser des travaux d'accessibilité pour les futurs usagers du RER FVG, en lien avec la réglementation relative aux Personnes à Mobilité Réduite et le Schéma Directeur validé par la Région Rhône Alpes les 4 et 5 juin 2009.					
L'enveloppe identifiée pour les gares de Saint-Julien et Valleiry est une participation aux travaux d'allongement et de rehaussement des quais, de pose de bandes d'éveil ainsi que de modification de l'éclairage des quais.					
<b>Instances concernées (en gras, instance pilote) :</b>					
<b>RFF</b>					
<b>Priorité :</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C					
<b>Argumentaire :</b>					
La mesure vise à garantir la sécurité et améliorer l'accueil et le confort des futurs usagers du RER FVG (CE1), dans une logique d'optimisation de la part modale des transports publics (CE4).					
<b>Échéancier de réalisation :</b>					
Début des travaux entre 2015 et 2018					